

/ Aides et soins à domicile



Les organismes d'aide à domicile ont pour vocation d'accompagner dans la vie quotidienne et d'assurer les tâches courantes au domicile du demandeur : ménage, repassage, entretien du linge, courses, accompagnement aux actes quotidiens. Ces organismes peuvent agir sur l'ensemble des communes de Brest métropole et sont agréés pour intervenir auprès de personnes handicapées.

Le demandeur a la possibilité de bénéficier d'une prise en charge selon sa situation (maison départementale des personnes handicapées (MDPH), [aide sociale légale](#), mutuelle, etc.).